



FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date d'émission 17-juil.-2020

Date de révision 17-juil.-2020

Version 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

Identificateur de produit

Nom du produit Spent Sulfuric Acid Pickle Liquor/Sludge

Autres moyens d'identification

Code du produit FRP101

N° ID/ONU 1832

Synonymes Liqueur / Boues de Pickle Acide Sulfurique usé: Acide sulfurique usé, solution de cornichon, liqueur / boue de cornichon - usée, boue sulfurique

Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Intermédiaire chimique.

Utilisations contre-indiquées

Données du fournisseur de la fiche de sécurité

Adresse du fabricant

ATI, 1000 Six PPG Place, Pittsburgh, PA
15222 USA

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

Numéro d'appel d'urgence Chemtrec: 1-800-424-9300

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 1A
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1
Sensibilisation de la peau	Catégorie 1
Cancérogénicité	Catégorie 1A
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Vue d'ensemble des procédures d'urgence

Danger

Mentions de danger

Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires

Provoque des lésions oculaires graves

Peut provoquer une allergie cutanée

Peut provoquer le cancer

Peut causer des lésions aux voies respiratoires à la suite d'une exposition prolongée et répétée par inhalation

**Aspect** Gris foncé / liquide noir / boue**État physique** Liquide / Boue**Odeur** Inodore**Conseils de prudence - Prévention**

Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité

Ne pas respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail

Conseils de prudence - Réponse

EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Laver abondamment à l'eau et au savon. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée : consulter un médecin

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Laver les vêtements contaminés avant réutilisation

Conseils de prudence - Entreposage

Stocker dans un récipient résistant à la corrosion

Conseils de prudence - Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

Autres informations

.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**Synonymes**

Liqueur / Boues de Pickle Acide Sulfurique usé: Acide sulfurique usé, solution de cornichon, liqueur / boue de cornichon - usée, boue sulfurique.

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Eau	7732-18-5	10 - 75
Trioxyde de fer	1309-37-1	0.1 - 50
Fer	7439-89-6	0.1 - 50
Acide sulfurique	7664-93-9	2 - 25
Dihydroxyde de calcium	1305-62-0	0 - 7.5
Oxyde de chrome	1308-38-9	0 - 5
Monoxyde de nickel	1313-99-1	0 - 5
Aluminium	7429-90-5	0 - 5
Manganèse	7439-96-5	0 - 5
Nickel	7440-02-0	0 - 5
Chrome métal	7440-47-3	0 - 5

4. PREMIERS SOINS

Premiers soins

Contact avec les yeux	En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer; Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Ingestion	NE PAS faire vomir. Faire boire au patient de grandes quantités d'eau si possible. Appeler un médecin immédiatement pour obtenir des instructions supplémentaires.

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Peut causer des effets gastro-intestinaux en cas d'ingestion. Un contact avec la peau peut causer des brûlures cutanées. Peut provoquer des difficultés respiratoires par inhalation. Le contact avec les yeux peut provoquer une sensation de brûlure ou une rougeur des yeux.
------------------	---

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

Note aux médecins	Traiter en fonction des symptômes.
--------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Moyens d'extinction appropriés**

Incombustible.

Moyens d'extinction inappropriés	Incombustible.
---	----------------

Dangers particuliers associés au produit chimique

Incombustible.

Produits de combustion dangereux	Le chrome hexavalent (chrome VI) peut causer un cancer des poumons, des voies nasales et/ou des sinus.
---	--

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs	Aucun.
Sensibilité aux décharges électrostatiques	Aucun.

Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

Précautions personnelles	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.
Pour les intervenants d'urgence	Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Suivre le Guide des mesures d'urgence, Guide no 137.

Précautions relatives à l'environnement

Précautions relatives à l'environnement	Recueillir le produit répandu pour éviter le rejet dans l'environnement.
--	--

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Méthodes de confinement	Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.
Méthodes de nettoyage	Laver soigneusement l'emplacement du déversement avec de l'eau. Neutralisez les eaux de lavage avec du carbonate de sodium ou de la chaux. Une protection respiratoire peut être nécessaire. Une protection de la peau et des yeux devrait être utilisée pendant le nettoyage.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Conseils sur la manutention sécuritaire	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Ne pas respirer les gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
--	---

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Conditions d'entreposage	Conserver dans des récipients résistant à la corrosion.
Matières incompatibles	Matières organiques, chlorates, carbures et métaux qui réagissent avec des acides tels que l'aluminium, le magnésium et le zinc.

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Paramètres de contrôle

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Eau 7732-18-5	-	-
Fer 7439-89-6	-	-
Trioxyle de fer 1309-37-1	-	-
Acide sulfurique 7664-93-9	TWA: 0.2 mg/m ³ thoracic fraction	TWA: 1 mg/m ³
Dihydroxyde de calcium 1305-62-0	-	-
Monoxyde de nickel 1313-99-1	TWA: 0.2 mg/m ³ Ni inhalable fraction	TWA: 1 mg/m ³ Ni
Nickel 7440-02-0	TWA: 1.5 mg/m ³ inhalable fraction	TWA: 1 mg/m ³
Manganèse 7439-96-5	TWA: 0.02 mg/m ³ respirable fraction TWA: 0.1 mg/m ³ inhalable fraction TWA: 0.02 mg/m ³ Mn TWA: 0.1 mg/m ³ Mn	(vacated) STEL: 3 mg/m ³ fume (vacated) Ceiling: 5 mg/m ³ Ceiling: 5 mg/m ³ fume Ceiling: 5 mg/m ³ Mn
Oxyde de chrome 1308-38-9	-	-
Chrome métal 7440-47-3	TWA: 0.5 mg/m ³	TWA: 1 mg/m ³
Aluminium 7429-90-5	TWA: 1 mg/m ³ respirable fraction	TWA: 15 mg/m ³ total dust TWA: 5 mg/m ³ respirable fraction

Contrôles techniques appropriés

Mesures d'ingénierie	Éviter la génération de brouillard incontrôlé. Une ventilation aspirante locale pendant le traitement est recommandée.
-----------------------------	--

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	Si un risque de blessures aux yeux ou irritation est présente, des lunettes de protection est recommandé; par exemple, des lunettes, des lunettes de sécurité en mousse doublée, des écrans faciaux ou autre équipement de protection qui protège les yeux hermétique.
--------------------------------------	--

Protection de la peau et du corps	Porter des vêtements de protection imperméables, y compris des bottes, des gants, un sarrau de laboratoire, un tablier ou une combinaison, pour empêcher le contact avec la peau.
Protection respiratoire	En cas de formation des gaz/brouillards/vapeurs, de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, il faut porter une protection respiratoire approuvée. Des respirateurs à adduction d'air à pression positive peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.
Considérations générales sur l'hygiène	Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide / Boue	Odeur	Inodore
Aspect	Gris foncé / liquide noir / boue	Seuil olfactif	Non applicable
Couleur	Gris foncé / noir		
<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>	
pH	<1		
Point de fusion / point de congélation	< 0 °C / < 32 °F		
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	> 100 °C / > 212 °F		
Point d'éclair	-	Non applicable	
Taux d'évaporation	-		
Inflammabilité (solide, gaz)	-	Ininflammable	
Limites d'inflammabilité dans l'air			
Limite supérieure d'inflammabilité:	-		
Limite inférieure d'inflammabilité	-		
Pression de vapeur	-	Non applicable	
Densité de vapeur	-	Non applicable	
Densité	-		
Solubilité dans l'eau	-	Miscible	
Solubilité dans d'autres solvants	-		
Coefficient de partage	-	Non applicable	
Température d'auto-inflammation	-	Non applicable	
Température de décomposition	-		
Viscosité cinématique	-	Non applicable	
Viscosité dynamique	-	Non applicable	
Propriétés explosives	Non applicable		
Propriétés comburantes	Non applicable		

Autres informations

Point de ramollissement	-
Masse moléculaire	-
Teneur en COV (%)	Non applicable
Densité	-
Masse volumique apparente	-

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Réagit avec les matières organiques, les chlorates, les carbures et les métaux qui réagissent avec les acides, tels que l'aluminium, le magnésium et le zinc.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les matières organiques, les chlorates, les carbures et les métaux qui réagissent avec les acides, tels que l'aluminium, le magnésium et le zinc.

Polymérisation dangereuse Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

Conditions à éviter

Chaleur. Agitation.

Matières incompatibles

Matières organiques, chlorates, carbures et métaux qui réagissent avec des acides tels que l'aluminium, le magnésium et le zinc.

Produits de décomposition dangereux

Le dioxyde de soufre peut provoquer une augmentation des symptômes respiratoires et / ou des difficultés respiratoires. Le chrome hexavalent (chrome VI) peut causer un cancer des poumons, des voies nasales et/ou des sinus.

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les voies d'exposition probables

Renseignements sur le produit

Inhalation Peut provoquer le cancer par inhalation. Peut causer des lésions aux voies respiratoires à la suite d'une exposition prolongée et répétée par inhalation.

Contact avec les yeux Cause de graves lésions oculaires.

Contact avec la peau Provoque de graves brûlures de la peau. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Ingestion Nocif en cas d'ingestion.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Eau 7732-18-5	-	-	-
Fer 7439-89-6	98,600 mg/kg bw	-	> 0.25 mg/L
Trioxyde de fer 1309-37-1	> 5000 mg/kg bw	-	> 5 mg/L
Acide sulfurique 7664-93-9	2140 mg/kg bw	-	375 mg/m ³
Dihydroxyde de calcium 1305-62-0	> 2000 mg/kg bw	> 2,500 mg/kg bw	> 6.04 mg/L
Monoxyde de nickel 1313-99-1	> 11,000 mg/kg bw	-	> 5.08 mg/L
Nickel 7440-02-0	> 9000 mg/kg bw	-	> 10.2 mg/L
Manganèse 7439-96-5	>2000 mg/kg bw	-	>5.14 mg/L
Oxyde de chrome 1308-38-9	> 1500 mg/kg bw	-	> 5.41 mg/L
Chrome métal 7440-47-3	> 3400 mg/kg bw	-	> 5.41 mg/L
Aluminium	15,900 mg/kg bw	-	> 1 mg/L

7429-90-5			
-----------	--	--	--

Données sur les effets toxicologiques

Symptômes Peut causer des brûlures de la peau. Peut causer une sensation de brûlure ou une rougeur des yeux. Peut provoquer une grave irritation des voies respiratoires supérieures si inhalé. Peut causer des effets gastro-intestinaux en cas d'ingestion. Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Toxicité aiguë Nocif en cas d'ingestion.
Corrosion cutanée/irritation cutanée Provoque de graves brûlures de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire Cause de graves lésions oculaires.
Sensibilisation Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
Mutagenicité sur les cellules germinales Produit non classé.
Cancérogénicité Peut provoquer le cancer par inhalation.

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Acide sulfurique 7664-93-9	A2	Group 1	Known	X
Monoxyde de nickel 1313-99-1	A1	Group 1	Known	X
Nickel 7440-02-0		Group 1 Group 2B	Known Reasonably Anticipated	X
Chrome métal 7440-47-3		Group 3		

Toxicité pour la reproduction Produit non classé.
STOT - exposition unique Produit non classé.
STOT - exposition répétée Peut causer des troubles et des lésions au/à la: Appareil respiratoire.
Danger par aspiration Produit non classé.

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**Écotoxicité**

Comme il est expédié, ce produit n'est pas classé pour une toxicité aquatique

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Eau 7732-18-5	-	-	-	-
Fer 7439-89-6	-	The 96 h LC50 of iron oxide black in water to Danio rerio was greater than 10,000 mg/L.	The 3 h EC50 of iron oxide for activated sludge was greater than 10,000 mg/L.	The 48 h EC50 of iron oxide to Daphnia magna was greater than 100 mg/L.
Trioxyde de fer 1309-37-1	-	The 96 h LC50 of Diiron trioxide to Danio rerio was greater than or equal to 50,000 mg/L.	The 3 h EC50 of Diiron trioxide for activated sludge was greater than 10,000 mg/L.	The 48 h EC50 of Diiron trioxide to Daphnia magna was greater than or equal to 100 mg/L.
Acide sulfurique 7664-93-9	The 72 h EC50 of Sulfuric acid to Desmodesmus subspicatus was greater than 100 mg/L.	The 96 h LC50 of Sulfuric acid to Lepomis macrochirus was between 16 and 28 mg/L.	The 37 d NOEC of Sodium sulphate for activated sludge was 26 g/L.	The 48 h EC50 of Sulfuric acid to Daphnia Magna was greater than 100 mg/L.
Dihydroxyde de calcium 1305-62-0	The 72 h EC50 of Calcium Dihydroxide to Pseudokirchneriella subcapitata was 184.57 mg/L.	The 96 h LC50 of Calcium Dihydroxide to Oncorhynchus mykiss was 50.6 mg/L.	The 3 h EC50 of Calcium Dihydroxide for activated sludge was 300.4 mg/L.	The 48-hr EC50 of Calcium Dihydroxide for Daphnia magna was 49.1 mg/L.
Monoxyde de nickel 1313-99-1	The 72 h EC50 of Nickel to Pseudokirchneriella	The 96 h LC50 of Nickel dichloride to Oncorhynchus	The 30 min EC50 of Nickel for activated sludge was 33	The 48h LC50 of Nickel range from 74.4 µg Ni/L to

	subcapitata ranged from 81.5 to 148 µg/L.	mykiss was 15.3 mg/L.	mg/L.	276 µg Ni/L for Ceriodaphnia dubia.
Nickel 7440-02-0	NOEC/EC10 values range from 12.3 µg/l for Scenedesmus accuminatus to 425 µg/l for Pseudokirchneriella subcapitata.	The 96h LC50s values range from 0.4 mg Ni/L for Pimephales promelas to 320 mg Ni/L for Brachydanio rerio.	The 30 min EC50 of nickel for activated sludge was 33 mg Ni/L.	The 48h LC50s values range from 0.013 mg Ni/L for Ceriodaphnia dubia to 4970 mg Ni/L for Daphnia magna.
Manganèse 7439-96-5	The 72 h EC50 of manganese to Desmodesmus subspicatus was 2.8 mg of Mn/L.	The 96 h LC50 of manganese to Oncorhynchus mykiss was greater than 3.6 mg of Mn/L.	The 3 h EC50 of manganese for activated sludge was greater than 1000 mg/L.	The 48 h EC50 of manganese to Daphnia magna was greater than 1.6 mg/L.
Oxyde de chrome 1308-38-9	The 72 h EC50 of Chromium hydroxide sulphate to Desmodesmus subspicatus was greater than 848.6 µg/L.	The 96 h LC50 of Chromium oxide to Danio rerio was greater than 10,000 mg/L (solubility of Chromium oxide was 2.9 µg/L).	The 3 h EC50 of Potassium chromium sulphate dodecahydrate was greater than 10,000 mg/L.	-
Chrome métal 7440-47-3	-	-	-	-
Aluminium 7429-90-5	The 96-h EC50 values for reduction of biomass of Pseudokirchneriella subcapitata in AAP-Medium at pH 6, 7, and 8 were estimated as 20.1, 5.4, and 150.6 µg/L, respectively, for dissolved Al.	The 96 h LC50 of aluminum to Oncorhynchus mykiss was 7.4 mg of Al/L at pH 6.5 and 14.6 mg of Al/L at pH 7.5	-	The 48-hr LC50 for Ceriodaphnia dubia exposed to Aluminium chloride increased from 0.72 to greater than 99.6 mg/L with water hardness increasing from 25 to 200 mg/L.

Autres effets nocifs**13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION****Méthodes de traitement des déchets****Élimination des déchets**

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales. La liqueur de cornichon usée produite par les opérations de finition de l'acier des installations de l'industrie du fer et de l'acier (codes SIC 331 et 332) est un déchet dangereux RCRA K062, si elle est éliminée.

Emballage contaminé

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Nom chimique	RCRA - Déchets de série D
Chrome métal 7440-47-3	5.0 mg/L regulatory level

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**DOT**

N° ID/ONU	Réglementé 1832
Nom officiel d'expédition	Acide sulfurique, usé
Classe de danger	8
Groupe d'emballage	II
Quantité à déclarer (RQ)	"(RQ)", if quantity in an individual container equals or exceeds the Reportable Quantity (RQ) of 5000 pounds of sulfuric acid.
Dispositions particulières	A3, A7, B2, B83, B84, IB2, N34, T8, TP2
Numéro du guide des mesures d'urgence	137

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA	Est conforme à (aux)
LIS/LES	Est conforme à (aux)
EINECS/ELINCS	Est conforme à (aux)
ENCS	Est conforme à (aux)
IECSC	Est conforme à (aux)
KECL	Est conforme à (aux)
PICCS	Est conforme à (aux)
AICS	Est conforme à (aux)

Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

ENCS - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

Règlements fédéraux aux États-Unis

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit contient un ou des produits chimiques soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 372. L'acide sulfurique ne s'applique que s'il est sous forme d'aérosol.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	SARA 313 - Valeurs de seuil %
Acide sulfurique - 7664-93-9	7664-93-9	2 - 25	1.0
Monoxyde de nickel - 1313-99-1	1313-99-1	0 - 5	0.1
Nickel - 7440-02-0	7440-02-0	0 - 5	0.1
Manganèse - 7439-96-5	7439-96-5	0 - 5	1.0
Chrome métal - 7440-47-3	7440-47-3	0 - 5	1.0

SARA 311/312 Catégories de dangers

Danger aigu pour la santé	Oui
Danger chronique pour la santé	Oui
Risque d'incendie	Non
Risque de décompression soudaine	Non
Danger de réaction	Non

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	CWA - Quantités à déclarer	CWA - Polluants toxiques	CWA - Polluants prioritaires	CWA - Substances dangereuses
Acide sulfurique 7664-93-9	1000 lb			X
Monoxyde de nickel 1313-99-1		X		
Nickel 7440-02-0		X	X	
Chrome métal 7440-47-3		X	X	

CERCLA

Sous sa forme commerciale, ce produit contient une ou plusieurs substances réglementées comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive Environmental Response Compensation and Liability Act) (40 CFR 302)

Nom chimique	Quantités à déclarer de substances dangereuses
Acide sulfurique 7664-93-9	1000 lb
Nickel 7440-02-0	100 lb
Chrome métal 7440-47-3	5000 lb

États-Unis - Réglementations des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit contient les produits chimiques suivants de la Proposition 65

Nom chimique	Proposition 65 de la Californie
Acide sulfurique - 7664-93-9	Carcinogen
Monoxyde de nickel - 1313-99-1	Carcinogen
Nickel - 7440-02-0	Carcinogen

Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Eau 7732-18-5			X
Acide sulfurique 7664-93-9	X	X	X
Monoxyde de nickel 1313-99-1	X	X	X
Nickel 7440-02-0	X	X	X
Manganèse 7439-96-5	X	X	X
Chrome métal 7440-47-3	X	X	X
Aluminium 7429-90-5	X	X	X

Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Not Applicable

16. AUTRES INFORMATIONS

NFPA	Risques pour la santé 1	Inflammabilité 0	Instabilité 0	Propriétés physiques et chimiques -
HMIS	Risques pour la santé 2*	Inflammabilité 0	Dangers physiques 0	Protection individuelle X

Légende Étoile des risques chroniques * = Danger chronique pour la santé

Date d'émission 17-juil.-2020

Date de révision 17-juil.-2020

Note de révision

Mise à jour pour se conformer Système général harmonisé

Note :

Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont corrects à notre connaissance, sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

Fin de la fiche signalétique

Renseignements supplémentaires Fiche signalétiques et étiquettes accessibles à ATImetals.com disponibles de :